

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. II No 11

Montréal, Décembre 1896

50 cts par an

Les Anges de Bethléem

Quand Jésus naquit dans la crèche obscure,
De blonds Séraphins, aux voûtes du ciel,
Chantaient, d'une voix divinement pure ;
"Hosanna ! Gloire à Dieu ! Noël !"

Mais près du berceau vinrent d'autres anges
A qui le Messie était inconnu,
Et qui ne voyaient, tremblant dans ses langes,
Qu'un pauvre enfant à demi-nu.

Comme ils regardaient le fils de Marie
Dormant, si paisible, en son froid berceau,
Un trouble envahit leur âme attendrie ;
Ils se disaient ; "Comme il est beau !"

"Son front n'est-il pas trop doux pour la terre
"Et ses yeux trop clairs pour des yeux humains ?
"On dirait plutôt qu'il est notre frère ;
"Réchauffons ses petites mains,

"Et baisons ses pieds, trop tendres sans doute,
"Que tant de cailloux ensanglanteront,
"Et son cœur trop bon, qu'au long de sa route
"Tant de cnagrins affligeront."

Puis, ils se penchaient tout près de l'oreille
De l'enfant Jésus toujours endormi ;
Ils lui murmuraient doucement : "Sommeille,
"Sommeille, ô cher petit ami !

"Sommeille longtemps. Il t'en faut d'avance
"Reposer du lourd fardeau des douleurs
"Que t'imposera bientôt l'existence
"Des hommes condamnés aux pleurs !..."

Mais l'enfant, ouvrant sa lèvre sereine,
Dit : "Je ne crains pas de beaucoup souffrir ;
"Je veux partager la misère humaine
"Puisque je viens pour la guérir."

Et, dans des rayons de clartés étranges,
Jésus, se levant tout à coup, grandit ;
Et stupéfiant les regards des anges,
Sur une croix il s'étendit.

Lors, ayant compris le sacré mystère,
Mélant leur cantique à celui du ciel,
Les anges chantaient aussi, sur la terre :
"Hosanna ! Gloire à Dieu ! Noël !"

PAUL COLLIN.

Coincidence

RÉCIT DU JOUR DE L'AN

Ma sœur, alors qu'elle était grande comme ça, croyait tout naïvement que les présents du jour de l'an lui étaient apportés par le bon saint Nicolas, le patron de l'enfance. Or, une année qu'elle avait été moins sage que d'ordinaire, ma mère lui avait souvent dit :

—Prends garde, Antoinette ! ta conduite fait, pour sûr, beaucoup de peine au bon saint Nicolas, et peut-être ne t'apportera-t-il rien au jour de l'an !...

Cette menace produisait, ordinairement, un bon effet, car durant cinq minutes au moins, elle demeurait tranquille comme une de ses poupées en cire !

Les mois et les mois passèrent ainsi... et, soudain Noël se présenta.

Le petit Jésus qui chaque année, avait l'habitude de remplir son bas, jusqu'au bord, de bonbons succulents, avait été cette fois d'une parcimonie qui la punissait beaucoup et n'augurait pas très bien pour le commencement de l'année, car saint Nicolas n'habitait-il pas le paradis et n'est-il pas soumis entièrement au pouvoir de Jésus ?

Aussi, la pauvrette avait délaissé ses jeux et passait ses récréations dans un petit coin, seule, songeant à ce qu'il lui faudrait faire pour regagner les bonnes grâces du distributeur des récompenses.

Le soir de la fin d'année j'étais dans ma chambre, accoudé, selon mon ordinaire, sur ma table de travail, en train de lire, lorsque j'entendis quelqu'un heurter faiblement à ma porte. J'ouvris ! C'était ma sœur. Toute pâle, vêtue de son costume le plus modeste, elle me demanda tout bas, avec des soupirs dans la voix, si je voulais lui dire *quelqu chose* ?

Sachant le désespoir de la pauvre petite, je la pris dans mes bras et l'amenai s'asseoir

avec moi, afin de la renseigner le mieux possible, car, franchement, sa douleur me faisait peine.

Le bonheur est trop rare dans l'âge mûr, pour diminuer celui des enfants volontairement.

Alors, d'un grand sérieux, elle voulut savoir s'il n'y avait pas un moyen de communiquer avec le bon saint Nicolas.

—Je voudrais le voir afin de lui demander pardon de ma conduite passée et lui promettre à l'avenir de faire beaucoup mieux. Il me l'accordera, je le sais... il n'est pas rancunier, le bon saint Nicolas. Puis, s'il veut tout oublier, je deviendrai si gentille qu'il en sera flatté, vrai ?

Cette question me prit par surprise, aussi je balbutiai, au hasard, les paroles suivantes :

—Avant de te coucher, ajoute à ta prière du soir, une demande au petit Jésus, afin qu'il te permette de voir saint Nicolas en rêve. C'est le seul moyen de communiquer avec lui...

Cela lui parut si simple qu'elle fut complètement rassurée. J'en profitai pour la reconduire à sa chambrette. J'avais mon idée ! Sans rien dire à personne, j'allais lui acheter quelques bibelots et les placer discrètement près de son lit. Il me semblait impossible de lui laisser commencer l'année sans jouets. Quel crève-cœur, quel chagrin pour elle ?

Je passai mon paletot et je sortis. Une heure plus tard mon plan était mis à exécution...

Le lendemain matin toute la famille était réunie à la table, moins la petite sœur, lorsque tout-à-coup nous l'entendîmes pousser des cris joyeux, puis elle descendit bruyamment. Enfin, elle arrive à nous tenant une brassée de jouets qu'elle pose là, et n'a rien de plus pressé que de dire en faisant mille gestes :

—J'ai rêvé cette nuit au bon saint Nicolas. Des petits oiseaux m'ont transportée à sa demeure, au moment où il se préparait à descendre sur la terre... pour faire sa tournée ! Je me suis jetée à ses genoux, je lui ai demandé pardon... je lui ai promis de mieux faire... puis je l'ai embrassé ! Il a souri et m'a dit d'une voix douce :

—C'est bien ce que tu fais là, je te récompenserai. Alors, les petits oiseaux m'ont ramenée à mon lit... Tenez, voyez ce que j'ai trouvé ce matin. C'est bien plus que les autres années. Sont-ils beaux ? Sont-ils jolis ? N'est-ce pas maman que j'ai bien fait de demander pardon ?

Quel air heureux et calin tout à la fois n'avait-elle pas en disant ces mots !

Ma mère, bien que ne sachant pas d'où lui venait tout cela, saisit l'occasion de lui faire la morale. Et, après nous avoir fait partager sa joie pendant quelques minutes, petite sœur retourna à sa chambre pour se faire habiller.

Sitôt partie, une explication eut lieu. Notre bonne mère ne lui avait rien retranché... et moi... je lui avais donné.

Voilà pourquoi, par une coïncidence curieuse, Antoinette, cette année-là, vit saint Nicolas et reçut un surplus d'étrennes.

E. Z. MASSICOTTE.

Présence d'esprit

Le calife Hussain, fils du grand Ali, étant à table, un de ses esclaves laissa tomber un plat de riz bouillant sur sa tête. Hussain jette sur l'esclave un regard sévère, celui-ci, tout tremblant, se prosterne devant lui, et dit ces paroles tirées du Coran :

—Le paradis est fait pour ceux qui retiennent et domptent leur colère.

—Je ne suis point en colère, dit Hussain froidement.

L'esclave continuant le verset :

—Et qui pardonnent à ceux qui les ont offensés.

—Je pardonne, dit Hussain, sans le regarder.

L'esclave, finissant le verset :

—Et Mahomet chérit par dessus tous, ceux qui rendent le bien pour le mal.

—Eh bien ! lève-toi, dit Hussain en lui tendant la main, je te donne la liberté et quatre cents dragmes d'argent.

A ces mots, l'esclave rendit mille actions de grâce à ce vertueux calife.

—O mon prince ! s'écria-t-il, vous imitez l'arbre chargé de feuilles et de fruits : il prête son ombre et donne ses fruits à celui-là même dont le bras audacieux lance des pierres contre lui !

Régler son imagination, c'est tarir la source de ses espérances.

CHATEAUBRIAND.

Les plaisirs sont comme les aliments : les plus simples sont les seuls dont on ne se dégoûte jamais.

CHARLES NODIER.

En quoi consiste la richesse ?

Il n'y a pas de mot dont on fasse un plus grand usage que ce mot de "richesse," et pas de mot non plus dont on ait moins étudié la signification précise. Parceque nous désirons tous la richesse, il semble que nous la connaissions ; mais désirer n'est pas connaître.

On pense généralement et un peu vaguement, que la richesse consiste en or, en argent, en billets de banque, en titres de Bourse. Ce ne sont là en grande partie, que des valeurs de conventions, des moyens de disposer de la richesse existante. A ceux qui d'aventure ont été enfermés dans une ville assiégée ou perdus dans quelque désert, la faim, la soif et le danger ont démontré cruellement que ces richesses nominales ne valent ni le morceau de pain ou le verre d'eau qui entretiennent la vie, ni le fer et la poudre qui servent à la défendre.

La richesse effective consiste en objet de consommation et en services, dont les catégories ne sont vraiment pas très nombreuses. Il est facile d'en présenter ici une énumération sommaire.

Aliments et stimulants : Pain, viande et poisson, laitage et œufs, fruits et légumes, vins et boissons alcooliques, sel, sucre, café, thé, tabac, etc.

Habitation et outillage : Plantations et culture, terrains, maisons et constructions diverses, mobilier et objets d'art, armes, outils, machines et animaux domestiques.

Chauffage et éclairage : Bois et charbons, huiles et graisses, cire, pétrole, résines, etc.

Vêtements et autres usages : Tissus de laine, de coton, de lin, de chanvre, de soie, peaux, cuir, feutre, papier, etc.

Services divers : Ordre et sécurité, transport et information, santé, instruction, divertissements, etc.

Voilà les principaux biens composant la richesse.

Parmi ces biens, il y a une distinction à établir suivant l'objet auquel on les emploie.

S'il sont simplement destinés à entretenir notre vie et à servir à nos dépenses courantes, ils ne constituent qu'un fonds de consommation bien vite épuisé. L'homme qui les possède n'a qu'une richesse éphémère.

Si au contraire, ces biens sont groupés de façon à constituer des fonds productifs, donnant perpétuellement naissance à des revenus nouveaux, alors la richesse est permanente et ses possesseurs peuvent jouir en toute sécurité de ses avantages.

Quels sont donc ces fonds productifs ? Ce sont, par exemple, les domaines agricoles, les plantations, les forêts, les mines et carrières, les usines et manufactures, les ateliers d'artisans, les voies et moyens de transport (routes et roulage, canaux et bateaux, ports et marine, chemins de fer, etc.), en y joignant, bien entendu, les hommes capable. L'en tirer parti.

Ces fonds productifs sont souvent composés des mêmes sortes de biens que les fonds de consommation. Une ferme réunit autant de bâtiments qu'un château ; un bois de rapport, un verger, comptent autant d'arbres qu'un parc d'agrément ; une usine est garnie de matériel et d'instruments comme un palais de meubles et d'objets d'art ; elle occupe des ouvriers, ainsi que le palais des domestiques. Dans la ferme, dans le verger, dans l'usine, la composition des biens est donc à peu près la même que dans le château, le parc ou le train de maison ; mais la destination en est autre : les bâtiments, les plantations, le mobilier, les services des hommes y sont combinés en vue de la production, non de la jouissance : on les nomme des capitaux.

Ce mot "capital" est le même que le mot *cheptel*, (du celtique ; *chatal*, bétail).

Chacun sait que le cheptel d'une ferme comprend les animaux de trait, le bétail et aussi les instruments de culture et de roulage, la paille et le fumier, en un mot tout ce qui sert à l'exploitation d'un domaine. "Cheptel" comme "capital" vient du latin *caput* qui signifie tête, soit qu'on ait voulu dire que le capital était la portion principale et essentielle de la richesse, soit peut-être qu'à l'origine on ait évalué l'importance d'un fonds d'exploitation agricole au nombre des têtes de bétail, voire aussi des têtes d'esclaves, que ce fonds comprenait.

Aujourd'hui que la richesse s'est beaucoup diversifiée, on a étendu la désignation de "capital" à tous les fonds productifs, aussi bien industriels qu'agricoles, et l'on appelle même de ce nom des portions de fonds productifs qui, isolément, ne pourraient rien produire ; tels sont, par exemple : les approvisionnements de numéraire, de matières, de combustibles, les bâtiments, les routes, etc. Il n'y a là que les éléments qui convenablement groupés, serviront à former les organismes productifs.

Sans pousser plus loin cette analyse, retenons pratiquement une distinction fondamentale : Tout ce qui est destiné à la production est capital, fonds productifs ;

Tout ce qui est destiné à la seule jouissance est revenu, fonds de consommation.

Cette distinction, je le répète, est essentielle. Il importe de l'établir avec soin dans toute comptabilité. Le plus modeste livre de recettes et de dépenses devrait tenir compte, en deux colonnes séparées, des recettes ou dépenses imputables au capital et des recettes ou dépenses imputables au revenu.

C'est faute d'établir séparément ces deux comptes que tant de commerçants, de petits industriels et de fermiers se ruine tout doucement, sans s'en apercevoir et sans pouvoir y remédier à temps. Ils se laissent aller à dépenser pour leur consommation courante ce qu'ils ont en caisse, tandis que bien souvent, cette en-

caisse n'est qu'une transformation passagère de leur capital qu'il faudrait soigneusement respecter.

Pour conclure et répondre à la question posée en tête de cet article : En quoi consiste la Richesse ? nous répondrons d'une façon un peu générale qu'elle consiste en toutes sortes de biens, mais nous insisterons avec précision sur ce point :

Un homme ne peut être déclaré *riche* qu'en raison seulement des capitaux ou fonds productifs qu'il possède.

Il ne faut pas estimer la richesse ou la puissance d'un homme (ce qui est tout un), d'après le nombre de domestiques et de chevaux de luxe qu'il entretient, mais d'après le nombre des ouvriers qu'il occupe, des chevaux-vapeur et des animaux de rente ou de travail dont il dispose.

Cependant il arrive que sans gérer directement ces fonds productifs on peut en posséder des parts représentées par des titres de rente, d'actions ou obligations.

ADOLPHE COSTE.

Ma mère

(Pour l'ALLIANCE NATIONALE.)

Sait-on bien ce que c'est qu'une mère?... C'est celle qui nous a bercés sur ses genoux lorsque nous étions tout petits, qui nous a nourris de son lait, qui s'est dévouée sans cesse pour nous, veillant nuit et jour sur le doux trésor que Dieu lui avait confié, qui a bravé bien des fois peut-être la mort pour nous, qui, à force de tendresse et de bons soins, a su arracher à la mort le pauvre "chéri" qui doit être un jour un soldat pour la patrie, un dieu pour elle. C'est celle qui a pleuré de nos larmes, et rit de nos joies, qui nous a défendus contre les attaques, et applaudit le jour des triomphes, c'est celle qui reçut nos premières confidences, qui dans les moments d'angoisses nous prit sur ses genoux, nous pressa sur son cœur et nous reconforta par de douces paroles. C'est celle qui nous dit : "mon enfant" ! avec une inflexion de voix si tendre qu'elle nous semble venir du ciel. Ma mère !... mon enfant !... paroles magiques, duo d'amour, musique céleste ! que je vous aime !...

Pauvres enfants qui n'avez plus de mère, que je vous plains !...

Puissance infinie de mon Dieu, je vous reconnais dans ce chef-d'œuvre que vous avez créé, mélange d'Adam et d'ange, vous

avez fait la femme, et l'avez encore ennoblie en en choisissant une pour votre mère ! Tel, ce sculpteur de génie, après le parachèvement de son œuvre, la contemplant de son oeil irradié, veut garder pour lui cette statue dont le prix doit lui donner du pain !

O ma mère ! que Dieu vous conserve encore bien longtemps à mon amour sans cesse grandissant ; alors que tout autour de moi s'effondrait, vous seule, gardienne vigilante, avez su relever mon courage abattu, vous seule par vos caresses et vos sages conseils avez pu me reconforter et me montrer au loin la lueur vacillante du phare de la foi en l'avenir ! Tout ce que je suis maintenant, c'est à vous que j'en suis redevable.

Que puis-je souhaiter pour vous récompenser de votre tendresse, de votre bon cœur, de votre courage?... Ah ! je le sais bien.

C'est, de voir un jour votre fils complètement heureux. C'est de voir le spectre du malheur éternellement disparu. C'est d'entendre dire autour de vous avec orgueil que votre enfant chéri est enfin "arrivé," qu'il est estimé de tous, brave citoyen, sans peur et sans reproche.

Mère, je vais travailler pour la réalisation de vos espérances, je veux, enfant reconnaissant, voir un soleil radieux éclairer le déclin de votre existence. Dieu qui vous fit si bonne, vous a jusqu'ici, fait souffrir de dures épreuves ; avec patience et résignation vous les avez endurées, mais la douleur a des limites... la souffrance a des bornes... mère, vous allez être heureuse !...

J. HACHEL.

Montréal, 23 octobre 1896.

PENSEES

La taquinerie est la méchanceté des bons.

VICTOR HUGO.

Il est faux que l'on ait fait fortune lorsqu'on ne sait pas en jouir.

VAUVENARGUES.

Rien n'assure mieux le repos du cœur que le travail de l'esprit.

LÉVIS.

Un voleur comme on n'en voit guère

Le *Petit Marseillais* raconte l'étrange aventure suivante :

Le fils du notaire de Celmenar, don Antonio Torres, chevauchait sur la route royale de ce bourg à Riogordo, dans la province de Malaga, quand tout à coup, des fourrés qui bordent le chemin, s'élança un homme aux traits dissimulés sous une épaisse couche de suie et portant un tromblon en bandoulière.

—Halte là, mon maître ! s'écria le bandit. Il faut ici vider votre bourse si vous prétendez aller plus avant. Mais, pour vous convaincre que je n'en veux nullement à vos jours, je jette là mon tromblon.

Le malfaiteur, en effet, déposait en même temps son arme et s'avancait sur le cavalier en saisissant son cheval par la bride. Don Antonio, ne craignant plus pour sa vie, se remit vite de sa surprise et ne se fit pas prier pour vider sa bourse entre les mains du misérable.

A l'aspect des doublons et des douros qui tombaient comme un pluie joyeuse, celui-ci demeura tout interdit. Il essaya de compter. Mais avant d'arriver au bout :

—C'est là beaucoup d'argent pour mes besoins, seigneur, dit-il. La vérité est que je suis mort de faim, que mes enfants n'ont rien à manger et qu'il faut bien que je pense à eux. Mais quatre douros me suffiront largement.

Et retenant quatre douros seulement, c'est-à-dire environ 20 francs, il remit le reste de la somme au cavalier abasourdi.

—Je vous rends grâce, seigneur, ajouta-t-il, et je rends grâce au ciel qui en vous poussant devant mes pas m'a épargner de verser le sang. Les belles âmes comme la vôtre sont bien rares.

C'est vainement que le cavalier insista pour connaître le nom de ce malheureux. Vainement lui offrit-il de le secourir par la suite s'il venait à manquer de pain. L'homme refusa toute explication et tout secours ultérieur. Puis, reprenant son tromblon et le jetant sur ses épaules, il s'inclina profondément !

—Dieu vous garde ! seigneur ! s'écria-t-il, et, se jetant dans les fourrés, il disparut.

C'est faire un grand pas vers le bonheur que de savoir le distinguer et le séparer de la fortune.

VICOMTE DE NUGENT.

Une leçon méritée

Le duc Charles-Guillaume de Brunswick, qui vivait il y a une soixantaine d'années, attachait un grand prix à la stricte observation des fêtes et des dimanches. Un jour, il apprend que les paysans d'un village avaient l'habitude de se réunir à l'heure de l'office dans un cabaret, et de passer à boire tout le temps qu'ils auraient dû être à l'église. Le duc, vêtu d'une redingote grossière boutonnée jusqu'au menton, se rend le dimanche dans l'auberge qu'on lui avait indiquée. Au moment où la cloche appelait les fidèles à la prière la troupe des mécréants précédés d'un large et lourd personnage que, à son nez rubicond, à sa figure enluminée, on pouvait aisément reconnaître pour le président de la bande joyeuse. Il s'assied au bout de la table et fait asseoir le duc à côté de lui, non toutefois sans jeter un regard de défiance sur ce convive que personne ne se rappelait avoir vu dans la chère enceinte du cabaret. Cependant l'aubergiste apporte devant le président une énorme cruche d'eau-de-vie. Celui-ci la prend avec les deux mains, en avale une bonne dose et la remet au duc en lui disant : *Passe cela à ton voisin.* La cruche revient ensuite au président, qui, après lui avoir donné une cordiale accolade, la remet en circulation. Chaque convive la saisit successivement avec bonheur et la quitte en disant : *Passe cela à ton voisin.* A la troisième tournée de la bienheureuse cruche, le duc se lève avec colère, déboutonne sa redingote, et, laissant voir à tous les regards son uniforme bien connu et ses insignes de souverain il donne de toutes ses forces un soufflet au président, en lui disant : *Passe cela à ton voisin.*

Comme celui-ci hésitait, le duc saisit son épée en disant :

« Que celui de vous qui frappera trop doucement ou trop lentement prenne garde à lui, car j'en ferai bonne justice. »

A ces mots, tous les bras se lèvent, les soufflets pleuvent d'un bout de la table à l'autre, cinq ou six fois de suite, jusqu'à ce qu'enfin le duc, satisfait du châtement qu'il vient d'infliger à cette incorrigible troupe de buveurs, les laisse en repos. On dit que, le dimanche suivant, nul d'entre eux ne fut tenté de retourner au cabaret.

Pages d'aujourd'hui

PORTRAIT DE RICHELIEU A TRENTE ANS

Nous extrayons du remarquable ouvrage : *Histoire du Cardinal Richelieu*, le portrait de l'évêque de Luçon au moment où il est envoyé en qualité de représentant du clergé aux Etats Généraux de 1614. L'auteur, M. G. Hanotaux, le fameux ministre des Affaires étrangères de l'ancienne mère-patrie, est un des candidats probables à un des sièges vacants de l'Académie française. C'est un écrivain et un historien de valeur.

Au moment où il rentre à Paris, ce jeune homme, que la vie publique va saisir, pétrir, déformer, est encore intact, droit, frais, tel ou à peu près, qu'il est sorti des mains de la nature ; il respire encore l'arome du champ paternel. Il n'a pas trente ans. Sur un corps maigre, droit, élancé, une figure longue et pâle, encadrée d'une chevelure noire, tombant en boucles abondantes, un nez long, fort, busqué, se rattachant, par deux sourcils élevés, comme étonnés, à un front imposant et grave, une bouche charmante, pleine à la fois de volonté et de sourire ; l'ensemble de ces traits expressifs caractérise une physionomie dont la forte construction aquiline se dissimule encore sous les grâces de la jeunesse. La moustache relevée gaiement "à la soldate" et la royale taillée en pointe, affinent et allongent encore cette figure triangulaire qui s'aiguise et luit dans l'acier d'un regard vif et touchant.

L'œil parle : il résume, dans sa mobilité profonde, les contradictions de ce grand cœur à la fois anguleux et souple, de cette physionomie dure et souriante. Il y a dans cet œil, la clarté, la sûreté du regard poitevin. Parfois pourtant la paupière tombe, et l'œil se voile des ombres épaisses qu'accumule la réflexion intérieure. Un sourire l'égaie, une larme la mouille, avec une mobilité nerveuse, tout d'abord sincère, plus tard calculée et voulue.

Vêtu de la robe violette, coiffé du bonnet carré, portant le large col blanc qui convient à la pâleur de son teint, la main en avant, allongée et très fine, jeune, prompt, fébrile, l'évêque de Luçon s'avance, dans la foule des inconnus, du pas ferme d'un homme qui se sent parti pour les longs chemins.

Il est fier de sa noblesse, des services rendus par ses aïeux, par son père. Le souvenir n'en est pas totalement perdu ; il saura le faire revivre. Les grandes alliances, les amitiés ne lui manquent pas. Son père, le grand prévôt, a laissé plus d'un compagnon d'armes parmi les hommes qui entourent la

régente ; son frère a déjà renoué les fils de ces anciennes relations. Du côté de la mère, il est vrai, les alliances sont moins illustres. On ne s'en vante pas ; mais on ne dédaigne pas leur utilité. Les Bouthillier, personnages insinuants, amis de la Porte, fréquentent le monde parlementaire. Ce sont des gens qui se glissent par les passages secrets, alors que les grandes portes sont closes. L'évêque-député les met au service de sa fortune. Il a ainsi un pied dans les deux mondes, celui de la noblesse et celui de la haute bourgeoisie.

Ce n'est pas seulement qu'il se mêle à l'un ou à l'autre de ces deux mondes ; il les résume en sa personne. Fils d'une race de soldats, il est homme d'action ; petit-fils d'un avocat célèbre, il a le sens des lois et des affaires ; prêtre-évêque il cache, sous sa robe, les doubles ambitions et les doubles facultés qui lui viennent de ces deux origines. Trois classes, clergé, noblesse et tiers-état divisent alors la nation française. Richelieu prend quelque chose à chacune d'elles ; il se trouve, si je puis dire, placé exactement à leur point d'intersection. Sa carrière est la résultante de leur action historique.

G. HANOTAUX.

S'ARRÊTER A L'AISANCE

Lorsque le travail a assuré une demeure propre, simple et élégante, une nourriture saine et suffisante, pourquoi désirer d'avantage pour les sens ? Celui que son travail a mis dans cette position devrait mettre ses soins et ce qu'il peut épargner sur son salaire à perfectionner son éducation et celle de sa famille. Le corps ayant le nécessaire, il faut penser à l'âme qui l'anime et le dirige. C'est elle qui élève à une plus grande prospérité et soutient lorsque l'adversité se présente.

Malheureusement, on se laisse souvent séduire par l'envie de rivaliser de luxe avec d'autres plus riches ou moins économes. Au lieu de s'élever sagement et heureusement au-dessus d'eux par un travail plus assidu et sans vanité, rapportant à Dieu les bienfaits qu'on en reçoit, on se condamne à la stérilité de l'intelligence, à la sécheresse du cœur, on se prive des plus pures jouissances et des plus élevées, et l'ambition fait souvent perdre le bien-être qu'on avait acquis. Souvent le vice survient, et l'on retombe, soi et les siens, dans un état déplorable, pour avoir voulu être au-dessus de sa position.

Pages oubliées

LE VENT DANS LES FORÊTS

Qui pourrait décrire les mouvements que l'air communique aux végétaux ? Combien de fois, loin des villes, dans le fond d'un vallon solitaire couronné d'une forêt, assis sur le bord d'une prairie agitée des vents, je me suis plu à voir les mélilots dorés, les trèfles empourprés, et les vertes graminées, former des ondulations semblables à des flots, et présenter à mes yeux une mer agitée de fleurs et de verdure ! Cependant les vents balançaient sur ma tête les cimes majestueuses des arbres. Le retroussis de leur feuillage faisait paraître chaque espèce de deux verts différents. Chacun a son mouvement. Le chêne au tronc roide ne courbe que ses branches, l'élastique sapin balance sa haute pyramide, le peuplier robuste agite son feuillage mobile, et le bouleau laisse flotter le sien dans les airs comme une longue chevelure. Ils semblent animés de passions ; l'un s'incline profondément auprès de son voisin comme devant un supérieur, l'autre semble vouloir l'embrasser comme un ami ; un autre s'agite en tous sens comme auprès d'un ennemi. Le respect, l'amitié, la colère, semblent passer tour à tour de l'un à l'autre comme dans le cœur des hommes, et ces passions versatiles ne sont au fond que les jeux des vents. Quelquefois un vieux chêne élève au milieu d'eux ses longs bras dépouillés de feuilles et immobiles. Comme un vieillard, il ne prend plus de part aux agitations qui l'environnent ; il a vécu dans un autre siècle. Cependant ces grands corps insensibles font entendre des bruits profonds et mélancoliques. Ce ne sont point des accents distincts ; ce sont des murmures confus comme ceux d'un peuple qui célèbre au loin une fête par des acclamations. Il n'y a point de voix dominante : ce sont des sons monotones, parmi lesquels se font entendre des bruits sourds et profonds, qui nous jettent dans une tristesse pleine de douceur. Ainsi les murmures d'une forêt accompagnent les accents du rossignol, qui de son nid adresse des vœux reconnaissants aux Amours. C'est un fond de concert qui fait ressortir les chants éclatants des oiseaux, comme la douce verdure est un fond de couleurs sur lequel se détache l'éclat des fleurs et des fruits.

Ce bruissement des prairies, ces gazouillements des bois, ont des charmes que je

préfère aux plus brillants accords ; mon âme s'y abandonne, elle se berce avec les feuillages ondoyants des arbres, elle s'élève avec leur cime vers les cieus, elle se transporte dans les temps qui les ont vus naître et dans ceux qui les verront mourir ; ils étendent dans l'infini mon existence circonscrite et fugitive. Il me semble qu'ils me parlent, comme ceux de Dodone, un langage mystérieux ; ils me plongent dans d'ineffables rêveries qui souvent ont fait tomber de mes mains les livres de philosophie. Majestueuses forêts, paisible solitude, qui plus d'une fois avez calmé mes passions, puissent les cris de la guerre ne troubler jamais vos raisonnantes clairières ! N'accompagnez de vos religieux murmures que les chants des oiseaux, ou les doux entretiens des amis et des amants qui veulent se reposer sous vos ombrages.

(BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.)

Sonnet Burlesque

Superbes monuments de l'orgueil des humains,
Piramides, Tombeaux, dont la vaine structure
A témoigné que l'art, par l'adresse des mains
Et l'assidu travail, peut vaincre la nature !

Vieux Palais ruinés, chefs d'œuvres des Romains
Et les derniers efforts de leur architecture,
Collisée, où souvent ces peuples inhumains
De s'entr'assassiner se donnait tablature.

Par l'injure des ans vous êtes abolis,
Ou du moins la plupart vous êtes démolis ;
Il n'est point de ciment que le temps ne dissoude.

Si vos marbres si durs ont senti son pouvoir,
Dois-je trouver mauvais qu'un méchant pourpoint noir,
Qui m'a duré deux ans soit percé par le coude ?

PAUL SCARRON.

Le but du flatteur est de plaire, celui de
l'ami de se rendre utile.

LE TASSE.

Les gens qui n'ont rien à faire cherchent
des torts à autrui pour s'occuper.

GEORGE SAND.

Le Mirage

Ce curieux phénomène a été remarqué pour la première fois, ou du moins décrit et expliqué, par M. Monge, l'un des savants français qui accompagnèrent Bonaparte en Egypte. Il paraît être d'ailleurs assez commun dans les déserts de sable qui s'étendent entre Alexandrie et le Caire, le Nil et la Libye. Le mirage donne l'apparence d'une vaste nappe d'eau, dans laquelle on voit l'image renversée du ciel, des villages, des arbres, etc. Ce phénomène n'est point dû à l'évaporation de l'eau, comme l'ont pensé quelques écrivains ; il résulte uniquement du plus ou moins de densité de l'atmosphère à la surface du sol, comparativement aux couches supérieures. En général, cette densité augmente en raison de la proximité du sol ; dans ces plaines de sable brûlant, la température est si élevée, que, dans la couche atmosphérique voisine du sol, l'air est extrêmement raréfié, et qu'il ne devient plus dense que dans les couches supérieures. Si l'observateur se trouve dans un lieu plus élevé que le sol où le phénomène se montre, et au-dessus des couches plus denses que la couche contiguë à la terre, il ne reçoit que par réflexion les rayons qui partent des objets, et qui subissent une réfraction considérable en traversant le milieu plus dense ; ce qui lui fait voir les objets renversés.

Un voyageur anglais raconte qu'à son départ du village d'Utko pour Rosette il aperçut, en traversant le désert, un lac immense ou bras de mer entre cette ville et la caravane dont il faisait partie. Les Arabes qui marchaient à côté des montures des voyageurs se mirent tout à coup à crier : *Raschid ! Raschid !* c'est le nom qu'ils donnent

Rosette. Les voyageurs virent en effet, mais en apparence, au delà de ce qu'ils regardaient comme un lac, les minarets et les édifices de la ville. Ils virent de même les bosquets de sycomores et de palmiers qui s'élevaient autour de la ville ; l'image de tous ces objets leur était fidèlement renvoyée par cette eau qu'ils apercevaient devant eux. "Je demandai aux Arabes, dit l'auteur de la relation, comment nous allions faire pour traverser le lac. Notre interprète, aussi convaincu que nous tous que nous avions de l'eau devant nous, fut près de se fâcher contre les Arabes, qui lui répondirent que dans une heure nous arriverions à Rosette, qu'il n'y

avait pas d'eau à traverser, mais seulement du sable. "Vous me prenez donc pour un idiot ? s'écria-t-il en colère : je ne dois pas en croire au témoignage de mes yeux ?" Les Arabes se mirent à rire et pour toute réponse ils le prièrent de se retourner ; ce qu'il fit. Nous l'imitâmes tous, et, à notre grande surprise, nous vîmes derrière nous le lac prétendu s'étendant jusqu'à l'horizon.

"J'ai eu plusieurs fois occasion, continue l'auteur, de voir le même phénomène, dont je n'avais pas eu jusque-là la moindre idée, et je ne l'ai jamais remarqué sans me rendre compte de la déception cruelle des voyageurs que tourmente une soif brûlante, et devant qui s'éloigne l'image trompeuse de cette eau si ardemment désirée, à mesure qu'ils avancent vers elle."

De la distance des étoiles

On a cherché plusieurs fois à calculer la distance des étoiles fixes à la terre, et l'on n'a pu y parvenir, parce que toutes les bases de comparaison et de proportion ont manqué ou qu'elles se sont trouvées insuffisantes. Ce qu'on peut dire de moins incertain, c'est que cette distance excède cinq milliards de fois la longueur d'un rayon terrestre, qui est de quinze cents lieues, ce qui donne un résultat de six à sept mille milliards de lieues, et cette énorme distance qu'est-elle dans l'espace ? Dieu seul le sait. On partait du principe que la grosseur apparente des objets diminue en raison de leur éloignement, et qu'ils cessent même d'être aperçus à une distance de 3,436 fois leur diamètre. On avait pris de plus pour base de l'opération le grand diamètre de l'orbite de la terre, lequel est de soixante-huit millions de lieues ; mais tous les procédés ont échoué, et l'on n'a pu obtenir aucun résultat.

La Terre

Nous devons considérer la terre sous un double rapport, comme corps céleste et comme corps physique. Dans le premier cas, elle a le troisième rang parmi les planètes, eu égard à leur proximité du soleil ; dans le second, elle est le théâtre sur lequel l'Etre des êtres a déployé toutes les merveilles de la création.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
L' "ALLIANCE NATIONALE"

MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boîte 2172

MONTREAL, DÉCEMBRE 1896

AVIS

1o Les secrétaires doivent nous transmettre la liste d'adresse des membres de leurs cercles, en y inscrivant les noms par ordre alphabétique, s'ils ne l'ont pas déjà fait. De même pour les additions et corrections à y faire; indiquant dans ce dernier cas, l'adresse précédente et la nouvelle adresse.

2o Les cercles qui ont élu de nouveaux trésoriers ou sec.-financiers, doivent nous faire parvenir *immédiatement* les actes de cautionnement de ces officiers. (Art. 142, 145, 163 et 164, et Formule No 14).

3o. Les contributions doivent être payées *avant le 1er jour* du mois pour lequel elles sont dues;—un membre est suspendu, s'il a négligé de s'acquitter pendant deux mois.—Il peut être réintégré sans aucun frais dans les 30 premiers jours de sa suspension en s'acquittant et produisant une demande selon la formule No 9. Ce délai écoulé, il lui faut subir l'examen médical. (Art. 355, 356, etc.)

4o Les chèques transmis au Sec.-Gén. doivent être faits payables à "l'ordre de la Banque Jacques-Cartier, pour dépôt au crédit de l'Alliance Nationale." (Art. 218.)

5o Les sec.-financiers ne peuvent pas nous transmettre d'acomptes sur le montant des contributions dues par un membre. La remise doit comprendre l'arriéré de contribution et celle du mois courant. (Art. 196).

Ici et là

Faites profiter vos amis de la réduction du droit d'entrée.

Choisissez de bons officiers si vous voulez avoir une bonne administration.

C'est maintenant qu'il faut faire un vigoureux effort pour rendre remarquable cette fin d'année.

Les Cercles ne doivent pas oublier qu'ils leur faut faire leurs rapports annuels le plus tôt possible.

Au saint jour de Noël et au gai jour de l'an souvenez-vous des pauvres. Rendez quelq'un heureux.

Deux cents demandes d'admission durant le mois de décembre! Pourquoi pas, si chaque Cercle fait son devoir?

Nous reproduisons, dans ce numéro, le discours de notre zélé et vaillant confrère M. le Dr Garceau du Cercle Hochelaga.

Les Médecins-Examineurs sont priés d'envoyer leur rapport annuel sur les cas de maladie qui se sont produits dans leur Cercle.

Ne laissez pas votre ami commencer l'année nouvelle sans être assuré. C'est le moment pour vous de produire sa demande d'admission.

L'ALLIANCE NATIONALE souhaite à 3,500 sociétaires et à ses 17,500 lecteurs "UN JOYEUX NOEL ET UNE HEUREUSE ANNÉE."

Les élections des nouveaux officiers doivent être terminées actuellement dans tous les Cercles. Nous croyons que l'on a choisi les bons travailleurs.

Il s'est glissé, dans le rapport du discours prononcé par M. le Dr Daigle, quelques erreurs qui auraient été évitées si nous n'avions pas dû faire la correction des épreuves très rapidement.

Les Secrétaires-Financiers en vertu des articles 182, 215 et 216 des Statuts doivent percevoir la rétribution semi-annuelle durant ce mois afin de l'expédier avec leur rapport du mois de janvier.

Le dernier mois sur douze va s'écouler bientôt. Plusieurs doivent songer qu'ils n'ont rien fait durant le cours de l'année. Bien des choses peuvent être faites dans un mois par ceux qui veulent. A l'œuvre confrère, amenez un nouveau membre.

Nous prions les Secrétaires-Archivistes de faire parvenir au Secrétaire-Général, dans les délais requis (huit jours), le résultat des élections de leur Cercle ainsi que les actes de cautionnements faits en faveur du Conseil Général de la part des nouveaux Trésoriers et Secrétaires-Financiers. Les officiers qui sont réélus aux mêmes fonctions n'ont pas besoin de produire de nouveaux cautionnements.

**

Nous prions les dévoués sociétaires des différents Cercles de nous tenir au courant des incidents, petits faits intéressants, fêtes, relatifs à leurs Cercles. Nous voulons que chaque groupe sache, de cette manière, ce que l'on fait ailleurs dans l'intérêt des membres et pour le succès de la société. Toute communication doit nous arriver avant ou le 10 de chaque mois. Les notes et articles reçus après cette date sont insérés dans le numéro suivant.

**

Il faut que l'amour fraternelle existe et se développe dans notre jeune association. A de longs intervalles nous apprenons que dans un Cercle l'harmonie ne règne pas entre les membres — des divergences d'opinion, de petites jalousies entravent la marche en avant. Cela n'est pas digne entre hommes. Les divergences d'opinion sont inévitables, mais des hommes et des confrères ne s'arrêtent pas à ces bagatelles et continuent de travailler ensemble. *Vincit concordia fratrum.*

**

Durant cette période de crise, alors que tant d'ouvriers sont sans ouvrage et ne savent pas comment se procurer du pain pour les pauvres petits, chaque membre qui est en état de le faire doit penser à ses camarades et celui qui a de petits travaux à faire exécuter doit les faire faire maintenant, si c'est possible, afin de secourir ceux qui chôment. Il n'y a rien qui détourne plus un homme du travail honnête que de chercher de l'ouvrage jours après jours pendant que la femme au cœur endolori, que les enfants affamés attendent au logis. Rappelez-vous que la charité ne consiste pas seulement à faire l'aumône, mais aussi à penser à ses frères qui ont besoin d'ouvrage et à leur aider à en trouver.

Discours

prononcé par M. le Docteur H. Garceau au banquet des Sociétés de Bienfaisance d'Hochelaga, le 20 octobre dernier.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESDAMES ET MESSIEURS,

C'est un devoir bien agréable pour l'Alliance Nationale de répondre à sa santé devant un auditoire aussi nombreux, aussi distingué et aussi sympathique aux intérêts de nos sociétés de bienfaisance. C'est aussi une aimable circonstance pour l'Alliance Nationale, pour venir exprimer ses sympathies à ses deux compagnes, les Forestiers Catholiques et la C. M. B. A. ; et c'est avec plaisir qu'elle veut leur témoigner combien elle est heureuse de fraterniser avec elles dans ce banquet. C'est encore avec la plus vive reconnaissance, que l'Alliance Nationale offre ses remerciements les plus sincères aux dames de cette paroisse qui ont bien voulu nous prêter leur généreux concours dans la préparation de notre menu ; aux nombreux convives qui ont bien voulu nous honorer de leur présence ce soir ; en un mot, à toutes les personnes qui ont travaillé au succès de cette organisation.

En répondant à cette santé de l'Alliance Nationale, je n'entreprendrai pas de vous énumérer tous les avantages que cette société offre à ses membres. Je me contenterai de vous dire que c'est une association de bienfaisance catholique et canadienne-française. Elle repose sur les meilleurs principes de moralité, d'ordre et d'économie. Ses fondateurs et administrateurs sont recrutés parmi nos hommes d'affaires les plus éminents et les plus respectables. Le taux de ses contributions est basé sur les calculs les plus sérieux pour assurer sa vitalité et son développement. Elle a pour but l'union des catholiques parlant la langue française et elle vise surtout à l'aide moral et matériel de ses membres.

Quoique plus jeune que ses sociétés sœurs, elle a su cependant dans un court espace de temps se créer une position des plus florissantes. Ses succès passés commandent l'attention et un avenir brillant semble lui être réservé. Cette société dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps dans la Province de Québec, a été accueillie avec confiance et hautement appréciée par notre population canadienne-française. La preuve, mesdames et messieurs, c'est que cette société qui commençait ses opérations en 1893, compte maintenant après trois ans et demi d'existence 3,600 membres avec un capital accumulé de \$70,000. Les Cercles au nombre de 110 ont été institués dans les diverses parties de cette province et elle recrute chaque jour un grand nombre d'adhérents.

Permettez-moi de vous dire que nous avons commencé ici dans cette paroisse, il y a deux ans et quelques mois, avec 28 membres et aujourd'hui j'ai la légitime satisfaction de vous annoncer que nous sommes près de 80 membres participants. C'est vous dire que le Cercle Hochelaga, à l'exemple des autres Cercles, a progressé d'une manière rapide et sensible, et qu'il est en mesure actuellement de faire face à toutes les obligations qu'il a contractées avec ses membres. Depuis notre institution, en février 1894, nous avons payé la jolie somme de \$400 pour bénéficiaires en maladie, et \$2,000 aux hérétiques de deux de nos membres que nous avons eu la douleur de perdre, dans ces deux dernières années. Cet argent, ces secours

ont été distribués dans cette paroisse même et ont contribué à soustraire de la misère, ces familles qu'avaient frappées la maladie et la mort.

Pour ma part, mesdames et messieurs, je ne m'explique pas pourquoi un ouvrier ne se fait pas un rigoureux devoir d'appartenir à une bonne société de bienfaisance? En effet un ouvrier quelque modeste, économe et laborieux qu'il soit, peut-il envisager son avenir sans aucune appréhension, lorsqu'après avoir travaillé pendant de longues années, lorsqu'au prix de bien des labeurs, il est parvenu à se procurer un modeste chez soi, si alors surviennent les accidents et les longues maladies, comment, ne pouvant plus travailler, pourra-t-il pourvoir à sa propre existence, et, s'il est père de famille, à celle de sa femme et de ses enfants? Il commence par faire des dettes; la maladie continuant toujours, ses fournisseurs cessent de lui avancer le pain nécessaire au soutien de sa vie et de celle de ses enfants. Epuisé de toutes ressources, il est alors obligé de s'adresser à la charité publique et aux Sociétés St-Vincent de Paul. Triste et déplorable position, qui aurait été pourtant bien facile d'éviter.

Si cet ouvrier, étant en santé, avait fait preuve de plus de sagesse, s'il s'était enrôlé, comme bon nombre de ses amis, dans une bonne association de secours mutuels. Il aurait reçu pendant le cours de sa maladie, les secours et les indemnités de sa société, et une fois revenu à la santé, il se serait trouvé dans les mêmes conditions qu'avant, et aurait pu avec le même courage et la même ambition, continuer à amasser des économies qui lui auraient permis de vivre à l'aise jusqu'à la fin de ses jours et après sa mort auraient mis ses héritiers à l'abri du besoin.

Eh bien! voilà, mesdames et messieurs, les avantages que nous offrent les diverses sociétés de bienfaisance telle que l'Alliance Nationale. Je vous demande de boire avec sympathie, avec bienveillance et avec empressement. Notre bannière flotte aujourd'hui triomphalement sur tous les points de la Province de Québec et j'espère que dans un avenir très rapproché vous verrez cette même bannière étaler ses replis sur toutes les provinces du Dominion. Vous vous réjouirez avec nous, mesdames et messieurs, qui l'aimons, avec nous qui voulons la voir devenir grande et prospère, vous vous réjouirez avec nous de ses succès passés et avec nous vous formerez des vœux pour sa prospérité future.

Ordre du Jour des Elections

En vertu du nouveau formulaire en usage depuis 1895 et qui a remplacé celui de 1893, voici les Ordres du Jour relatifs aux élections :

20. Rapport des officiers.
21. Election des officiers, (Art. 33, 55, 127, 130, 132, etc.).
22. Cautionnements d'officiers, (Art. 145, 160, 163, 164).
23. Installation des officiers, (Art. 141, etc.).

Les officiers sortant de charge ayant fait leurs rapports, le Président appelle ensuite l'ordre du jour, puis il laisse le fauteuil ainsi que les autres officiers et, s'il y a dans l'assemblée un membre du Bureau Exécutif, un représentant ou un substitut du Président-Général, c'est l'un d'eux qui préside de droit dans l'ordre de l'énumération précédente. Si aucun de ces officiers n'est présent, l'ancien Président nomme un Président *pro tem*. (Art. 137 amendé, et 147, § 3).

Une Alliance Nationale aux Etats-Unis

Les fondateurs de l'Alliance Nationale étaient animés par une généreuse et noble idée lorsqu'ils s'assemblèrent pour jeter les bases de notre association.

Ils avaient bien compris qu'un des meilleurs moyens de travailler à la conservation de notre race, de notre langue, serait l'existence d'une grande société patriotique et de bienfaisance. La preuve en est dans l'accueil sans précédent qu'on a fait à cette idée, la preuve encore en est dans le fait qu'aux Etats-Unis nos frères, après mûres délibérations, ont voulu, là aussi, créer une Alliance Nationale semblable à la nôtre.

Dans une des dernières conventions, tenues par nos compatriotes demeurant au pays voisin, les orateurs se sont prononcés fortement en faveur d'un tel projet.

Empruntons au discours prononcé par M. P. V. Labonté, de Manchester, quelques indications sur les causes de l'émigration canadienne et sur la nécessité de grouper les éléments divers, épars en cette région, dans une société puissante de bienfaisance.

C'est après la rébellion de 1837 que les Canadiens fuyant la tyrannie anglaise, commencèrent à émigrer vers le Vermont et le Massachusetts. De 1840 à 1855 un bon nombre fut attiré par les agents américains recrutant des ouvriers pour les manufactures dont le développement s'accroissait de jour en jour. Un peu plus tard, vers 1860, ces agents se firent enroliers pour l'armée du nord, et plus de 300,000 Canadiens se laissèrent séduire par de belles promesses. Les Canadiens de New-York s'aperçurent bientôt qu'on n'avait pas pour leur foi et leur langue le respect qui leur était dû. Vers 1867, ils résolurent de se défendre, et pour cela ils fondèrent comme moyen de résistance des sociétés de St-Jean-Baptiste. Ce mouvement se continua si heureusement qu'en 20 années (de 1867 à 1887) on compta dans la Nouvelle-Angleterre, 117 sociétés composées de 24,000 membres. C'était une force qui, grâce aux conventions fréquentes, s'affirma de plus en plus, surtout à partir de 1875. On sait aujourd'hui quel résultat l'élément canadien-français a obtenu là-bas, la sympathie dont il jouit, l'autorité qu'il a conquise par la franchise de ses relations et sa loyauté. Aussi, en finissant, M. Labonté a pu dire :

“ Notre tâche n'est pas encore terminée. Il nous reste beaucoup à faire avant d'assurer sur ce continent, l'existence de notre race. Travaillons donc avec la même énergie que par le passé et l'avenir est à nous. Travaillons surtout en union avec notre clergé qui a tant fait pour l'avancement de notre nationalité et encore une fois, le succès est certain et l'avenir est à nous.”

Nous aimons cette confiance et nous applaudissons à de semblables paroles. Elles respirent un sentiment patriotique qui émeut et que partagerons tous nos lecteurs.

Puis, reprenant la discussion sur les moyens de fonder une grande société nationale de bienfaisance et de secours mutuels, les orateurs n'ont pas eu de peine à démontrer que la réunion de toutes les sociétés en une seule ne pouvait aboutir; que c'était une utopie à laquelle il ne fallait pas songer. Pour réussir il fallait s'attacher à la création d'une nouvelle société. Personne n'a contesté son utilité, ses avantages en effet sont trop visibles.

La convention adopta ensuite une résolution conçue dans ces termes : " Qu'il est du devoir de tout délégué et de tout Canadien-français de l'Etat du New-Hampshire de faire partie d'une société générale ayant pour but l'avancement moral et matériel de notre nationalité aux Etats-Unis, et que des mesures soient immédiatement prises à cet effet. La question d'assurance mutuelle doit faire partie de cette société."

En vertu de cette résolution, une société ayant comme notre Alliance Nationale, un but charitable et patriotique est formée et doit rayonner au sein des populations canadiennes-françaises qui habitent la Nouvelle-Angleterre. C'est pour cela que nous voudrions voir cette société ne pas limiter son action à un Etat seulement, mais prendre toute une région, ce qui lui permettrait d'augmenter son influence et d'agir plus utilement.

Nous estimons qu'en suivant cette voie on réussirait à mieux grouper les centres canadiens-français. Il ne faut pas négliger la concentration de toutes nos forces. C'est là le but où l'on doit tendre et que, pour notre part, nous sommes tout disposés à seconder pour le plus grand bien de nos compatriotes actuellement aux Etats-Unis.

Nous le répétons nos frères de là-bas s'aperçoivent que le meilleur moyen de se maintenir comme corps et d'exister comme race, c'est l'association de secours mutuels. Cette idée toute moderne leur semble tellement logique que depuis quelques temps surtout, chaque convention en fait un des sujets importants de ses délibérations.

Plus récemment encore le congrès de l'Etat du Connecticut, disait au cours d'une longue résolution adoptée à l'unanimité :

.....

" Nos sociétés de bienfaisance ont été les auxiliaires puissants et efficaces pour la diffusion du bien-être moral et matériel au sein de nos colonies canadiennes-américaines. Elles ont précédé l'organisation de nos paroisses, et elles ont pris l'initiative de leur création. Elles continuent à opérer beaucoup de bien chez les nôtres. Elles ont donc droit à l'appui et à l'encouragement de tous. Elles ont remplacé l'assistance publique en subvenant d'une manière fraternelle aux besoins des familles éprouvées par la maladie ou les décès. Elles sont plus florissantes partout où les sociétaires sont desservis par des prêtres séculiers canadiens-américains.

" En vue du bien déjà accompli par ces sociétés de bienfaisance, il est du devoir de chaque sociétaire de s'efforcer de recruter de nouveaux membres afin d'asseoir ces institutions fraternelles sur des bases financières solides et durables. C'est à cette condition seule que nous pourrions espérer dans un avenir prochain, pouvoir modifier le règlement de telle sorte que nous pourrions donner de l'assistance en cas de chômage à cause de grèves et de détresse, en outre les secours que nous accordons maintenant pour cause de maladie, d'accidents ou de décès."

.....

Allons, le principe est établi, ou va s'établir partout, à l'œuvre donc ! " Cessons nos luttes fratricides, unissons-nous."

Echos de la Convention

CAISSE DES MALADES

GRUPE DE CERCLES FONDÉS EN 1893

Extrait des Documents soumis

Recettes et déboursés depuis l'institution du Cercle.

CERCLE SACRÉ-CŒUR, No 6.

Fondé le 18 juin 1893. Effectif, 60, inscrits Caisse des Malades, 54. *Recettes*, \$629.11; 10 malades, dont 7 moins de 5 semaines, \$90.00; 1 de 5 à 10 semaines, \$25.00; 2 plus de 10 semaines, \$160.00. *Déboursés* \$325.00. *Capital disponible* \$304.11. *Réserve par tête*, \$5.07.

CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE, No 7.

Fondé le 23 juin 1893. Effectif, 40, inscrits Caisse des Malades, 36. *Recettes*, \$504.83; 10 malades, dont 8 moins de 5 semaines, \$57.85; 1 de 9 semaines, \$45.00; 1 de 18 semaines, \$90.00. Frais funéraires, \$25.00. *Déboursés* \$217.85. *Capital disponible* \$286.98. *Réserve par tête*, \$7.97.

CERCLE ST-PIERRE, No 8.

Fondé le 3 juillet 1893. Effectif, 177, inscrits 167. *Recettes*, \$1,487.93; 34 malades, dont 26 moins de 5 semaines, \$234.33; 4 de 5 à 10 semaines, \$142.20; 2 de 10 à 15 semaines, \$132.13; 2 de 20 semaines, \$200.00. *Déboursés* \$708.66. *Capital disponible* \$779.27. *Réserve par tête*, \$4.66.

CERCLE STE-GENEVIEVE, No 9.

Situation bonne, mais rapports incomplets pour les fins de la statistique.

CERCLE ST-CHARLES, No 10.

Fondé le 17 juillet 1893. Rapports incomplets pour les fins de la statistique. Effectif, 46, inscrits 39. *Capital disponible* \$232.33. *Réserve par tête*, \$5.98.

CERCLE NOTRE-DAME, No 11.

Fondé le 18 juillet 1893. Effectif, 22, inscrits 3. *Recettes*, \$108.70; 3 malades, dont 1 moins de 5 semaines, \$5.00; 1 de 5 à 10 semaines, \$30.00; 1 plus de 10 semaines, \$65.00. *Déboursés* \$100.00. *Disponible* \$8.70.

CERCLE ST-HENRI, No 12.

Fondé le 25 juillet 1893. Effectif 95, inscrits Caisse des Malades, 80. *Recettes*, \$914.87; 7 malades, dont 4 moins de 5 semaines, \$26.45; 3 de 5 à 10 semaines, \$117.85. *Déboursés* \$154.30. *Capital disponible* \$760.57. *Réserve par tête*, \$9.50.

CERCLE ST-JACQUES, No 13.

Fondé le 8 août 1893. Effectif, 27; inscrits à la Caisse des Malades, 5. *Recettes*, \$84.19. Aucun malade. *Réserve par tête*, \$16.84.

CERCLE ST-ANDRÉ, No 14.

Fondé le 8 août 1893. Effectif, 107; inscrits à la Caisse des Malades, 100. Statistiques incomplètes. Forte proportion de membres malades. *Capital disponible*, \$255.86. *Réserve par tête*, \$2.55.

CERCLE ST-JÉROME, No 15.

Rapport incomplet. Situation améliorée.

CERCLE ST-MÉDARD, No 16.

Rapport incomplet. Situation bonne.

CERCLE JOLIETTE, No 17.

Fondé le 19 octobre 1893. Effectif 28 ; inscrits à la Caisse des Malades, 24. *Recettes*, \$356.23 ; malades 8, dont 5 moins de 5 semaines, \$44.15 ; 2 de 5 à 10 semaines, \$50.40 et 1 de 10 semaines, \$50.00. *Déboursés* \$144.55. *Capital disponible* \$211.68. *Réserve par tête*, \$8.82.

CERCLE ST ELISABETH, No 19.

Fondé le 29 octobre 1893. Effectif, 31 ; inscrits à la Caisse des Malades, 22. *Recettes*, \$344.45 ; 9 malades — forte proportion — dont 6 moins de 5 semaines, \$47.14 ; 3 de 5 à 10 semaines, \$98.57. Remboursement contribution \$2.80. *Déboursés* \$148.51. *Capital disponible* \$195.94. *Réserve par tête*, \$8.91.

CERCLE ST-VALIER, No 20.

Fondé le 29 octobre 1893. Effectif, 80 ; inscrits à la Caisse des Malades, 67. *Recettes*, \$588.27 ; 14 malades, dont 10 moins de 5 semaines, \$91.06 ; 3 de 5 à 10 semaines, \$90.00 ; 1 plus de 10 semaines, \$55.00. *Déboursés*, \$236.06. *Capital disponible*, \$352.21. *Réserve par tête*, \$5.26.

CERCLE LAVAL, No 21.

Fondé le 29 octobre 1893. Effectif, 44 ; inscrit à la Caisse des Malades, 39. *Recettes*, \$300.80 ; 1 malade, \$5.00. Frais funéraires, \$25.00. *Déboursés*, \$30.00. *Capital disponible*, \$370.80. *Réserve par tête*, \$9.51.

CERCLE ST-STANISLAS, No 22.

Fondé le 5 novembre 1893. Effectif, 25 ; inscrits à la Caisse des Malades, 22. *Recettes*, \$222.55 ; 4 malades, moins de 5 semaines, \$51.50. *Déboursés*, \$51.50. *Capital disponible*, \$171.05. *Réserve par tête*, \$7.77.

CERCLE NOTRE-DAME DE LA GARDE, No 24.

Fondé le 3 décembre 1893. Effectif, 29 ; inscrits à la Caisse des Malades, 26. *Recettes*, \$379.74 ; 5 malades, dont 3 moins de 5 semaines, \$39.85, 2 de 5 à 10 semaines, \$70.61. *Déboursés*, \$110.46. *Capital disponible*, \$117.28. *Réserve par tête*, \$4.51.

CERCLE LAROCHE, No 25.

Fondé le 12 décembre 1893. Effectif, 41 ; inscrits à la Caisse des Malades, 30. *Recettes*, \$390.77 ; 10 malades (forte proportion), dont 8 moins de 5 semaines, \$71.40, 1 de 5 à 10 semaines, \$47.50, 1 plus de 10 semaines, 90.00. *Déboursés*, \$208.90. *Capital disponible*, \$181.87. *Réserve par tête*, \$6.06.

CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE, No 26.

Fondé le 18 décembre 1893. Effectif, 15 ; inscrits à la Caisse des Malades, 14. *Recettes*, \$185.41 ; 5 malades (très forte proportion de longues maladies), dont 1 moins de 5 semaines, \$15.00, 3 de 5 à 10 semaines \$80.00, 1 plus de 10 semaines, \$55.00. *Déboursés*, \$150.00. *Capital disponible*, \$35.41. *Réserve par tête*, \$2.50.

CERCLE STE-THÉRÈSE, No 27.

Fondé le 18 décembre 1893. Effectif, 32 ; inscrits à la Caisse des Malades, 28. *Recettes*, \$438.60 ; 8 malades, dont 5 moins de 5 semaines, \$80.00, 2 de 5 à 10 semaines, \$63.60, 1 plus de 10 semaines, \$50.71. *Déboursés*, \$194.31. *Capital disponible*, \$244.29. *Réserve par tête*, \$8.73.

NOTA.—Nous sommes forcés de renvoyer au prochain numéro la publication de l'état financier de l'association, faute d'espace.

A TRAVERS LES CERCLES**CERCLE JEANNE D'ARC, No 53.**

Ce Cercle qui est composé de membres actifs et remplis de zèle ne cesse de nous étonner par son ardeur et son enthousiasme, par ses idées de progrès continuel. Il vient de fonder dans son sein un cercle dramatique, un orchestre et une société chorale. Par ces moyens il espère créer une noble émulation, il espère intéresser ses membres et s'offrir même à en faire bénéficier les autres Cercles. C'est beau n'est-ce pas et il mérite qu'on le cite comme un modèle? Mais, ce n'est pas tout. Il a organisé une série de conférences et déjà M. Mathieu a lu devant ses confrères un superbe travail sur la peinture.

Continuez vaillants sociétaires à développer l'éducation morale et intellectuelle de vos membres, vous faites une belle et grande œuvre.

MORTALITÉ

No 26.—H. A. LAFOND, 33 ans, admis dans le Cercle St-Pierre, No 8, le 27 novembre 1894, est décédé d'une *maladie de cœur* le 26 septembre 1896.

Bénéficiaire—Maria Brosseau, son épouse, \$1,000.

No 27.—H. BRIEN DIT DESROCHERS, 48 ans, admis dans le Cercle St-Pierre, No 8, le 26 juin 1894, est décédé de *diabète sucré* le 28 septembre 1896.

Bénéficiaire — Emma Allard, sa femme, \$2,000.

Cartes de cercles**No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal**

Substitut du Prés.-Gén., J. P. Marion, N. P. 334 rue Richmond ; Prés., J. B. A. Martin, 331 Richmond ; Sec.-Arch., O. Bourdon, 201 Versailles ; Sec.-Fin., C. Dallaire, 2579 Notre-Dame ; Méd.-Exm., G. E. Larin 232 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

S. P. G., H. Monette, 1893 Queanel ; Prés., Alex. Montbriand, 345 Delisle ; Sec.-Arch., E. A. Grisé, 198 Richelieu ; Sec.-Fin., S. Legault, 164 Queen ; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 45 Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

S. P. G., J. Deslauriers ; Prés., Alexis Doutre ; Sec.-Arch., P. Parent ; Sec.-Fin., André Leduc, Jr ; Méd.-Exm., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, rue Ellice.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jafques-Cartier

S. P. G., Benj. Lefebvre ; Prés., J. B. Lefebvre ; Sec.-Arch., Rémi Décarv ; Sec.-Fin., Gervais Décarv ; Méd.-Exm., P. A. Valois (Lachine). Réunions, 2e vendredi, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

S. P. G., F. X. Chadillon, 28 Dominion, Ste-Cunégonde ; Prés., Raoul Tourangeau, 26 Annie, St Henri ; Sec.-Arch., J. N. Mercil, 1149 St-Jacques ; Sec.-Fin., Joseph Sawyer, 4057 St-Antoine, Westmount ; Méd.-Exm., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, Bâtisse Banque des Marchands d'Halifax, coin des Seigneurs et Notre-Dame.

No 6—SACRE-CŒUR, Montréal

S. P. G., Pierre Picard, 1046 Ontario ; Prés., M. Ferras, 483a Dorchester ; Sec.-Arch., A. Jolicœur, 1088 Ontario ; Sec.-Fin., Bouthiller, 200 Amherst ; Méd.-Exm., L. J. Barolet, 1126 Ontario. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église Sacre-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

S. P. G., Am. Chaurat ; prés., Ls. Michaud ; sec.-arch., M. C. Bezner ; sec.-fin., A. Lamarche ; méd.-exm., L. N. F. Cypriot. Réunions, 2e mercredi, 7 1/2 p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

S. P. G., G. Brouillette, 106a Visitation ; prés., J. E. Clément, 383 Berré ; Sec.-Arch., T. Bénard, 1062 St-André ; Sec.-Fin., J. A. Mignault, 97 Roy ; Méd.-Exm., F. Jeannotte, 205 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve 2e et 4e mardis,

- No 9—CERCLE STE-GENEVIEVE, Co Jacques-Cartier**
S. P. G., Rvd J. Mallette; prés., J. B. Meloche; sec.-arch., Z. St-Pierre; sec.-fin., T. St-Pierre; méd.-exam., D. Ladouceur. Réunions, 1er mercredi, à 7 heures p. m., salle J. B. Meloche.
- No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal**
S. P. G., L. N. Delorme, M. D., 347 Centre; Prés., Ov. Corbeil 191 Centre; Sec.-Arch., N. Belisle, 12 Chateaugay; Sec.-Fin., Cbs Duquette, 210 Centre; Méd.-Exm., F. X. Gagnier, 308 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle St-Charles, rue Island.
- No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri**
S. P. G., H. Dorion, Banque Jacques-Cartier; Prés., W. Blanchard, 136 Ste-Émilie; Sec.-Arch., J. E. Perras, 17 Agnès; Sec.-Fin., P. G. Polier, 206 St-Ferdinand; Méd.-Exm., J. O. A. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège St-Henri, No 1 St-Pierre.
- No 13—CERCLE ST-JACQUES, Montréal**
S. P. G., W. J. Wilson, 102 Dubord; Prés., Ars. Lavallée, 802 Amherst; Sec.-Arch., E. H. Godin, 30 St-Jacques; Sec.-Fin., J. E. Lafontaine, 802 Amherst; Méd.-Exm., P. F. Casgrain, 367 St-Denis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au No 30 St-Jacques.
- No 14—CERCLE ST-ANDRE, Acton Vale, Co. Bagot**
S. P. G., J. E. Marcille; Prés., L. Bourgeois; Sec.-Arch., J. M. Bordun; Sec.-Fin., J. E. Marcille; Méd.-Exm., F. H. Daignault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Hôtel de Ville.
- No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau, Co Soulanges**
Rvd. J. A. Lippé, S. P. G.; Prés., Pierre Doucet; Sec.-Arch., H. R. Smith; Sec.-Fin., L. A. Dumoulin; Méd.-Exm., J. C. Prieur. Réunions, 4e vendredi chez M. P. Doucet.
- No 17—CERCLE JOLIETTE, Joliette**
S. P. G., A. Fontaine; Prés., P. Chevalier; Sec.-Arch., J. P. L. Ducharme; Sec.-Fin., J. A. Guibault; Méd.-Exm., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.
- No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth**
S. P. G., R. H. Beaulieu; prés., J. A. M. Gadoury; sec.-arch., Eug. Lavallée; sec.-fin., N. E. Gelinis; méd.-exam., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole du Village.
- No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec**
Rvd. A. Gauvreau, chapelain, S. P. G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., F. Blouin, sr, 67 Boulevard Langellier; Sec.-arch., F. Blouin, jr, 563 St-Valier; Sec.-Fin., L. T. Poitras, 93 Ste-Hélène; Méd.-Exm., J. A. Marcoux, 628 St-Valier. Réunions, Salle Moisan rue St-Valier, 1er et 3e mercredis du mois.
- No 21—CERCLE LAVAL, Québec**
S. P. G., D. E. Fournier, 253 St-Joseph; prés., Jean Patoine, 250 St-Joseph; Sec.-arch., E. Cloutier, 335 St-Jean; Sec.-Fin., J. Cloutier, 335 St-Jean; Méd.-Exm., J. Guérand; Réunions, 1er et 3e jeudis à 8 heures p. m., Salle Patoine, 250 St-Joseph.
- No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois**
S. P. G. et S. F., J. T. Mollere; prés., F. Cardinal; sec.-arch., Geo. Bériault; méd.-exam., J. B. Jasmin. Assemblées, dernier vendredi.
- No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, C. Vaudreuil**
S. P. G., Rvd. J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; Sec. Arch., W. Pilon; Sec.-Fin., J. Daout; Méd.-Exm., L. N. F. Cypriot. Réunions, 3e jeudi du mois, salle Municipale.
- No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke**
S. P. G., C. H. Langlois; prés. Rvd. J. A. Lefebvre, curé, Sherbrooke-Est; Sec.-arch., E. Charretier; Sec.-Fin., T. Bélanger; Méd.-Exm., P. Pelletier. Réunions, 215 rue Wellington.
- No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE**
S. P. G., P. Joubert; Prés., J. Ouimet; Sec.-Arch., J. R. Deschambault; Sec.-Fin. et Méd.-Ex., Ed. Roy.
- No 27—CERCLE STE-THERESE, Co Terrebonne**
S. P. G., J. A. Monette dit Boismenu; prés., J. A. Duquette; Sec.-arch., H. Caron; Sec.-Fin., Ovide Forget; Méd.-Exm., S. Desjardins. Réunions, 1er dimanches, salle I. Mathieu, 3.30 hrs p. m.
- No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin**
S. P. G., C. A. Descary, Bord à Plouffe; prés., J. L. Allard; sec.-arch., Jos. Brabant; sec.-fin., P. C. Descotes; méd.-exam., A. E. Lecavalier. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11½ hrs a. m.
- No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal**
S. P. G., Marc Trottier, 21 Moreau; prés., J. H. Garceau, 164 Désery; Sec.-Arch., C. Dignard, 208B Désery; Sec.-Fin., W. Desjardins, 211 Désery; Méd.-Exm., J. H. Garceau, 168 Désery. Réunions, 2e et 4e mercredis, école des garçons.
- No 30—CERCLE MASCOUCHE, Co L'Assomption**
Prés.-Hon. Rvd. L. J. Louzon, curé; S. P. G., J. O. Poitras; Prés., J. I. Brien; Sec.-Arch., J. P. Lamarque; Sec.-Fin., Arth. Vaillancourt; Méd.-Exm., J. O. Poitras. Réunions, dernier mardi du mois.
- No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm**
S. P. G., Wm. Lord; prés., A. Dugas; Sec.-arch., M. Granger, N. P.; Sec.-Fin., A. Melançon; Méd.-Exm., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique.
- No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Archabaska**
1er Prés. Hon. Rvd. A. Desautiers, ptre; 2e Prés. Hon. Rvd. C. F. Baillargeon; S. P. G., G. F. Nadeau; Prés., F. E. Poltras; Sec.-arch., C. A. Gauvreau, N. P.; Sec.-Fin., J. Duchesnay; Méd.-Exm., Dr P. A. Brassard. Réunions, dernier dimanche du mois, après vêpres.
- No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges**
S. P. G., Nap. St. Amour; Prés., Denis Martin; Sec.-arch., J. A. Major; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, à 3 hr. p. m. Salle publique.
- No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield**
S. P. G., J. B. R. Laplante; Prés., S. Thibodeau; Sec.-arch., Geo. Léger; Sec.-Fin., M. Jodoin; Méd.-Exm., J. T. A. Gauthier. Réunions, 2e, 4e dimanche, salle Monette, rue Ste-Cécile.
- No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga**
S. P. G., Ev. Desparros; Prés., M. J. Godin; Sec.-Arch., G. St-Germain; Sec.-Fin., H. Ducharme; Méd.-Exm., Dr. H. Roy. Réunions, dernier mardi, sous-sol de l'Eglise.
- No 37—CERCLE CONTRECEUR, Co Verchères**
S. P. G. et Méd.-Exam., J. A. Trempe Prés., A. E. Gervais; Sec.-Arch., Jos. Giard; Sec.-Fin., L. E. Charron. Réunions, 2e et 4e vendredis, manufacture A. Gervais.
- No 38—CERCLE STE-JULIENNE, Co Montcalm**
S. P. G., Rév. A. Vian; Prés., A. E. Thibodeau; Sec.-arch., L. Ethier; Sec.-Fin., G. A. Archambault; Méd.-Exm., M. Larose de St-Esprit. Réunions, 4e dimanche, bureau d'Enregistrement.
- No 39—CERCLE MASKINONGÉ, Maskinongé**
S. P. G. et Méd.-Exm., Ls. Th. Caron; Prés., L. G. A. Saucier; Sec.-Arch., U. Lessard; Sec.-Fin., J. B. Er. Magnan. Réunions, le dernier mardi du mois, école No 2 du village.
- No 40—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co Ottawa**
S. P. G., Henri Bourassa Prés., L. N. Desjardins; Sec.-Arch., J. H. A. Lauzon; S.-c.-Fin., A. S. Lauzon; Méd.-Exm., Dr E. Mackay.
- No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette**
S. P. G., Noé Gravel; Prés. et Méd.-Exm., G. DesRosières; Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., H. Lavallée. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dr DesRosières.
- No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal**
S. P. G., J. Lespérance, 280 Fullum; prés., J. E. Lachapelle, N.P., 718 Ste-Catherine; sec.-arch., H. Paquet, 164 Fullum; sec.-fin., J. A. Berthiaume, 88 Dufresne; méd.-exam., F. Lefitis, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle Frontenac, rue Notre-Dame.
- No 44—CERCLE ST-LOUIS, Montréal**
S. P. G., Jos. Contant, 1475 Notre-Dame prés., Jos. Lambert, 337 Berr; sec.-arch., E. Dumont, 702 Amherst; sec.-fin., G. Monette, 76 St-Jacques; méd.-exam., G. T. Moreau, 858 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 502 Caduax.
- No 45—CERCLE STE-MARTINE, Co Chateaugay**
S. P. G., Ed. McGowan; prés., I. Laberge; sec.-arch., A. McGowan; sec.-fin., H. Prudhomme; méd.-exm., T. A. Demers. Réunions, dernier samedi du mois.
- No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil**
S. P. G., J. H. Bastien; prés., Rvd. N. E. Demers, ptre, curé; Sec.-arch., A. Bélanger; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins; méd.-exm., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche du mois au bureau de Jules A. Desjardins.
- No 47—ST-EPHREM, Co Bagot**
S. P. G., David Lemay; Prés., A. Gauthier; Sec.-arch., P. Fafard; Sec.-Fin., D. Chicoine. Réunions, 1er et 3e mercredis, le soir.
- No 50—ST-GUILLAUME, Co Yamaska**
S. P. G., M. Ovide Martin; prés., J. B. Archambault; sec.-arch., Z. Beaugregard; sec.-fin., A. J. Allaire; méd.-exam., J. B. Archambault. Réunions: 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Millette.
- No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska**
S. P. G., E. Roberge; prés., R. P. Parenteau; Sec.-arch., Willie Lassalle; Sec.-Fin., Le. Veronneau, N. P.; Méd.-Exm., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle de M. L. A. Plante.
- No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal**
S. P. G., E. Sauvageau, 1337 Ste-Catherine; prés., J. P. Amelin, 274 St-André; sec.-arch., J. N. Duhamel, 123 V. du Lac; sec.-fin., A. Bergeron, 4 Visitation; méd.-exam., C. A. Daigle, 96a Visitation. Réunions, 1er et 3e jundi, Salle St-Pierre, 1079 de Montigny.